Copie
a la Haye ce 17 Janv. 1660.

Monsieur,

Je vous suis d'autant plus obligé que j'ay d'ordinaire de voir
quelque [illegible] des effets de vostre [illegible]
[illegible] du petit Calvet,
Conseiller et greffier des Enquestes de Languedoc et finances
de Cata. Comme vous en il y a trois mois, après
l'affaire importante quelque temps des diverses affaires
où on a jugé avoir besoin de vostre assistance, je vous
prenez la peine de l'escrire, il vous tesmoignera,
entre autres choses, comme il a veu Mr. du Conseil
de Cata travailler à la verification de quelques Comptes
de Mr. de Beaumarchais, [illegible] Chevry, avec tout ce
qui il a fallu d'exactitude et de punctualité sans
passion ni animosité, n'y ayant personne, que je
sache, qui en ayt aucune contre sa personne, ni
moins qui en puisse avoir du sujet. Il y a
quelque article, pour lequel il peut avoir fait instance
l'intercession de la Reine, mais Monsieur, il y a
moyen de faire que Mr. soit informé de fonds
de l'affaire, je m'asseure qu'elle trouvera que ce qui
en a été accordé consiste en toute raison et justice,
les defenses des Comptables ayant été vuës et
entendues à diverses reprises, tant par les propres
Esprits, que par la bouche de son fils ainé, [illegible]
personne, qui s'il soit assez [illegible] propos de
vous entretenir de ce qui se passe [illegible]
et ses officiers, plus que volontiers confirmera à l'honneur de
vous estre connu de longue main, et que je [illegible]
tesmoin de la bonne volonté que vous avez toujours
eu pour lui, je souhaiterois fort, Monsieur, qu'en
moyen des informations d'un [illegible] Conseiller, qui est
homme d'esprit et [illegible] d'experience, vous
puissiez reconnoître si l'affaire de Mr. de Beaumarchais

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 97-98
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6650

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 97-98
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6650